



AMAP Le Panier des Barolles
Centre Social et Culturel des Barolles
48, place des Barolles
69230 Saint Genis-Laval
lapanierdesbarolles@gmail.com
<http://lapanierdesbarolles.amap-aura.org/>

BULLETIN D'ADHÉSION 2022-2023

Association régie par la loi 1901

*(à remettre lors d'une distribution accompagné du règlement et de la charte
ci-contre datée et signée)*

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Adresse mail :

Tél fixe : Tél portable :

Compétences que je peux mettre au service de l'association :

.....

Adhésion de **18€** réglée par chèque à l'ordre de : **Le Panier des Barolles**
(pour info, nous reversons 15€ au Réseau AMAP AuRA).

*J'ai pris connaissance de la Charte ci-contre et m'engage à la
respecter.*

Date et signature :

*Conformément à la loi « Informatique et libertés » vous disposez d'un droit d'accès et de modification de
vos données personnelles. Toutes les informations contenues dans ce bulletin sont réservées aux
usages internes du Panier des Barolles et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers.*

CHARTRE « Le Panier des Barolles »

Les membres de l'association Le Panier des Barolles définissent leurs actions citoyennes en cohérence avec les chartes de l'Agriculture Paysanne et de l'Agriculture Biologique. Pour ce faire, les buts du projet sont de :

- Fournir des paniers de produits issus d'une agriculture paysanne, locale et biologique,
- Participer à une consommation citoyenne et solidaire.

Engagement des adhérents :

- ✓ **L'achat à l'avance**
 - Les adhérents s'engagent sur une saison complète et *paient d'avance*.
 - Aucun remboursement ni compensation ne sont possibles.
- ✓ **La solidarité**
 - Le partage des risques et des bénéfices dans les aléas de production sera respecté : les paniers seront parfois plus remplis, parfois moins.
 - Les paniers non retirés aux jours et heures prévus (avant 18h30) seront, dans la mesure du possible, offerts à une *association caritative*. Ils deviendront ainsi paniers solidaires.
- ✓ **La participation**
 - Afin d'assurer le bon déroulement des distributions et une bonne répartition des tâches, chaque adhérent s'engage à assurer au moins une permanence de préparation et de distribution au cours d'une saison.
 - Chaque adhérent s'engage à être *présent bénévolement au moins une fois par an pour aider le producteur sur son exploitation* si ce dernier le demande.
 - L'adhérent s'engage à participer à la vie de l'association.

Engagement des producteurs :

- ✓ **La production**

Les producteurs s'engagent à livrer des *produits locaux, de saison, cultivés dans le respect du vivant*.
- ✓ **La transparence**

Les producteurs s'engagent à répondre aux questions des adhérents.
- ✓ **La pédagogie**

Les producteurs s'efforcent d'accueillir, une fois par an, l'ensemble des adhérents à l'occasion d'un temps convivial, pour expliquer leur démarche et faire visiter leur exploitation.

Date et signature :